Couleru.

Section II.

Ire Année

Géographie et Ethnographie . . . 6
Histoire diplomatique (1789-1830) . . 4
Droit des gens (Conf.) . . . 5
Droit international (Cours) . . . 3
Statistique . . . . . . 6.
Affaires commerciales . . . . 6.
Géographie économique . . . . 6.
Economie politique . . . . 3.

IIe Année.

(Cours et Conf.) Histoire diplomatique depuis 1789 . . 4
(Cours et Conf.) id. id. 1648-1789 . 4 4
Droit des gens (Cours) . . . 4½
Droit international (Conf.) . 4.
Législation commerciale comparée 4.
Anglais 4
Allemand . . . . 4.

Travaux

Pour Mr Sorel
Pour Mr Pigeonneau

Compositions.

Pour Mr Funck-Brentano . . 4
Pour Mr Sorel 3

Examens de Juin 1879

Section diplomatique

1re année

Mr Couleru

	Notes
Statistique	19
Géographie & ethnographie	18
Affaires commerciales	18
Géographie économique	18
Économie politique	13

Examen du 28. juin 1879

Matière de l'Epreuve Nom de l'Examinateur

Mr Coulereu Elève de 1ère année

Note 18

Observations

Notes

1 à 6 ...... nul
7 à 9 ...... mauvais
10 et 11 ...... insuffisant
12 et 13 ...... médiocre
14 et 15 ...... assez bien
16 et 17 ...... bien
18 et 19 ...... très bien
20 ...... Excellent

Signature de l'Examinateur

H Gaidoz

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire diplomatique (~~1830 à nos jours~~ 1789-1830)

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr. Sorel

M Couleru élève de 1re année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 188[illegible]

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit des gens Conf.ce

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Funck-Brentano.

M Couleru élève de 1re année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Th. Funck

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit international Cours

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr. Renault

M Couleru élève de 1re année.

NOTE : 3

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

L. Renault

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

Examen du 26 juin 1879

Matière de l'Epreuve   Nom de l'Examinateur

Mr Coulon   Elève de 1re année

Note

19

Observations

Naissances

Série des naissances en France depuis le commt du siècle.

Causes 9

Notes

1 à 6 .... nul
7 à 9 .... mauvais
10 et 11 .... insuffisant
12 et 13 .... médiocre
14 et 15 .... assez bien
16 et 17 .... bien
18 et 19 .... très bien
20 .... Excellent

Signature de l'Examinateur

E. Levasseur

Examen du 27 juin 1879

Matière de l'Épreuve — Nom de l'Examinateur

Géographie économique. — M. Pigeonneau

Mr Culerre. Élève de 1re année

Note 18.

Observations

Notes

1 à 6 ..... nul
7 à 9 ..... mauvais
10 et 11 ..... insuffisant
12 et 13 ..... médiocre
14 et 15 ..... assez bien
16 et 17 ..... bien
18 et 19 ..... très bien
20 ..... Excellent

Signature de l'Examinateur

H. Pigeonneau

Examen du 18 juin 1879

Matière de l'Epreuve | Nom de l'Examinateur

Mr Coulerue Elève de 1ère année

Note 13

Observations

- Note -

1 à 6 ...... Nul
7 à 9 ...... mauvais
10 et 11 ...... insuffisant
12 et 13 ...... médiocre
14 et 15 ...... assez bien
16 et 17 ...... bien
18 et 19 ...... très bien
20 ...... Excellent

Signature de l'Examinateur

A. Dunoyer

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire diplomatique (1789-1830)

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Sorel

M Couleru élève de 2e année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

travail bon, mais étude trop incomplète des sources

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Albert Sorel

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire diplomatique (1648-1789)

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Zigeonneau

M Couleru élève de 2e année.

NOTE : 4 bien juste.

OBSERVATIONS

Question Acquisitions territoriales de la France au XVIIIe siècle

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H. Zigeonneau

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire diplomatique (1648-1789) Confce

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr de Ferrari.

M Couleru élève de 2e année.

NOTE : 4.

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

P. de Ferrari

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

(Droit des Gens (Cours)

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Funck-Brentano

M Couleru élève de 2e année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Th. Funck-B.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit international Conf^ce

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr. Renault

M Couleru élève de 2e année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

L Renault

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Législation commerciale

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Lyon-Caen

M Couleru élève de 2e année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Ch. Lyon Caen

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Anglais

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr. Beljame

M Couleru élève de 2e année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

A Beljame

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1882

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Allemand

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr. Leser

M Couleru élève de 2e année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

traduit assez bien ; comprend quand on parle lentement
a quelque peine à trouver les mots.

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

G. Leser

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

E. Coulery

La question d'Orient

Dès qu'il y a eu des Turcs en Europe, il y a eu une question d'Orient. Mais si à partir de Mahomet II, cette question s'est posée en Europe, elle ne s'est pas toujours posée de la même façon. Tant que les Turcs ont conquis, ont étendu leur empire, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XVII ième siècle, époque à laquelle ils menaçaient encore Vienne, la question d'Orient a consisté, pour les Etats chrétiens voisins de la Turquie, à repousser les invasions musulmanes, pour les Etats plus éloignés de l'Europe occidentale, à profiter de cette puissance turque, et à faire cause commune avec elle, contre leurs ennemis communs. Quand, au commencement du XVIII ième siècle les Turcs, passant de l'offensive à la défensive, ont commencé à reculer, la question d'Orient a changé de termes, s'est retournée en quelque sorte. Il s'est alors agi, de savoir quels seraient les Etats européens qui hériteraient de ce vaste empire, et s'en partageraient les dépouilles. Tel est le sens actuel de la question.

De tous les Etats européens, le plus directement intéressé dans la question d'Orient, est la Russie. Pour l'empire des czars, la question du démembrement de l'empire turc, n'est pas seulement une question politique ; elle est encore une question religieuse et nationale ; politique, disons-nous, car le démembrement de la Porte, peut seul donner à la Russie, ses débouchés naturels sur la mer Noire ; religieuse et nationale, car les passions religieuses et nationales du peuple russe, sont unes : ~~que~~ sa tâche, sa mission, est l'affranchissement des

chrétiens grecs de Turquie et la guerre à l'Ottoman. Le premier but politique des czars, l'extension de la Russie jusqu'au littoral de la mer Noire, fut obtenu par Catherine II, par le traité de 1774 signé à Kaïnardji avec la Porte. Quant à l'émancipation des chrétiens de Turquie, qui, dans la pensée des czars devait amener insensiblement au protectorat russe, et en dernière analyse, à la conquête, cette oeuvre a été commencée dès la fin du siècle dernier, avec une habileté et une patience qui appelaient le succès. Pour arriver à ses fins, la Russie a tour à tour employé deux moyens, la paix et la guerre. Elle déclarait la guerre à la Turquie, et encore, la déclarait-on toujours? battait les troupes turques, et imposait à la Porte un traité dont l'obscurité voulue, prêtait à l'interprétation la plus arbitraire. En vertu de ces clauses obscures, dont le traité de Koutchouk-Kaïnardji fournit le premier exemple, la Porte s'engageait à protéger dans ses Etats la religion chrétienne et ses églises, ce qui impliquait pour la Russie, au dire de cette puissance, un droit de surveillance. Pour exercer cette surveillance, cette espèce de protectorat, la Russie, par l'intermédiaire de son représentant à Constantinople, entretenait des rapports suivis avec la Porte. C'est par ces rapports, dont la diplomatie n'était pas toujours le seul objet, que la Russie développait, en temps de paix, une politique d'ambition dont elle n'avait fait qu'esquisser les principes sur les champs de bataille. En général, la politique russe, en temps de paix, a consisté à dominer la Turquie, en se servant de ses propres fautes et en les encourageant. Les succès de cette politique sont moins dus aux victoires des armées russes, qu'à l'habileté avec laquelle les agents de St Pétersbourg ont su tirer profit des fautes et des vices d'une organisation défectueuse et

corrompue. Nos pays trop civilisés de l'Europe occidentale, sont peu propres à comprendre ces pays d'une civilisation inférieure et à profiter de leur supériorité. Pour traiter avec eux, pour tirer avantage de la situation, il faut être rapproché d'eux, connaître leurs moeurs, en partager quelques unes. Ce fait, qui explique les difficultés de la politique anglaise en Amérique et dans les Indes, explique également les succès en Orient de la Russie, succès basés sur un emploi intelligent de l'argent et du knout. Sans doute, la Russie n'a pas le monopole de ces moyens de persuasion, mais elle les emploie avec une souplesse peu connue des autres pays de l'Europe. Qu'en est-il résulté? Une grande popularité de la Russie en Orient. Bien plus, et c'est là un fait remarquable et concluant, la Russie qui de tous les Etats européens est celui dont la Porte a le plus à craindre, est celui qu'elle préfère.
Ainsi, d'une part la guerre et des traités obscurs, d'autre part la paix avec les séductions qu'elle rend possibles, tels sont les deux moyens de la politique russe, dans cette marche lente mais progressive des czars sur Constantinople.
Des moyens multiples, mais une politique une et invariable, voilà le fait de la Russie dans la question d'Orient, question qui résume toute sa politique extérieure. L'Autriche, au contraire, n'a pas eu cette unité d'action et de but, cette ligne de conduite si nettement tracée sur la carte, qui a fait la force de la Russie. La politique autrichienne en Orient comme en Pologne, a été une politique à double face. Tout en affectant un grand rigorisme de principes, les hommes d'Etat autrichiens, Metternich surtout, n'ont jamais suivi qu'une politique d'intérêts, en dépit des grands mots de droit public, dont ils ont cherché à la décorer. Les partages de Pologne et la question d'Orient, en sont des exemples.
La Pologne, par sa situation géographique, par son antagonisme

4)

politique avec la Russie, devait être l'alliée naturelle de l'Autriche ; ce qui n'a pas empêché l'Autriche, tout en proclamant ~~[illegible]~~ la nécessité de l'indépendance polonaise, de prendre part aux trois partages de la Pologne, en ne regrettant qu'une chose, "l'inégalité de ce partage inique," comme disait Marie-Thérèse.

Dans la question d'Orient, ce sont les mêmes contradictions, la même politique irrésolue.

Comme la Pologne, l'empire ottoman est l'allié tout indiqué de l'Autriche. Se liguer avec le russe contre le turc, est de la part de l'Autriche le fait d'une mauvaise politique. A quoi lui sert-il, en effet, de démembrer l'empire turc et d'augmenter par ce démembrement la puissance déjà formidable de la Russie ? L'accroissement précaire de la monarchie autrichienne compensera-t-il l'extension démesurée de l'empire russe ? Enclavée au nord, à l'est et au sud, dans des territoires directement ou indirectement soumis à l'autorité ou à l'influence de la Russie, menacée, au nord par la Russie polonaise, à l'est par les provinces russes de Bessarabie et de Podolie, au sud enfin par les Principautés danubiennes, l'Autriche a-t-elle intérêt à abandonner, pour en partager les dépouilles avec sa rivale, la seule puissance, qui soit pour elle une alliée contre cette rivale ? De plus, la faiblesse même de la Turquie, est pour l'Autriche un gage de paix avec la Russie. L'ambition russe, en effet, aimera mieux s'exercer aux dépens d'une puissance faible, que s'en prendre à un État également ennemi, mais d'une consistance plus grande. Car, l'Autriche ne peut l'ignorer, quand l'empire ottoman aura vécu, la question autrichienne se posera après la question d'Orient. Grâce à une telle politique, l'Autriche, libre du côté de la Russie, maintenant le statu quo en Orient par son alliance

avec l'empire turc, pouvait tourner ses regards et ses efforts vers l'Allemagne où est son véritable intérêt, d'où dépend sa vraie grandeur. Telle était la politique qui s'imposait à l'Autriche dans la question d'Orient. Elle est loin cependant d'avoir toujours été suivie. Dès la fin du siècle dernier, Joseph II pour ne pas voir la Russie faire seule des conquêtes en Orient, s'alliait en 1788 avec Catherine II contre la ~~Russie~~ Turquie. Deux fois dans sa carrière politique, Metternich qui, défendait l'intégrité de l'empire ottoman, fut d'avis d'un partage de cet empire. Lorsque Napoléon, auquel il venait de se rallier en attendant qu'il le trahît, voulut bouleverser l'Orient comme il bouleversait l'Europe, l'homme d'Etat autrichien s'écriait: "C'est très fâcheux; mais si l'on partage l'empire turc, il faut que l'Autriche en ait la plus grande part." En 1829 encore, après avoir combattu la Russie, Metternich se ralliait à elle, lorsque les armées russes victorieuses marchaient sur Andrinople, et se montrait tout prêt à un partage de la Turquie.

Ainsi, alliance de l'Autriche et de la Turquie contre la Russie, maintien du statu quo en Orient et, comme double conséquence de cette conduite, liberté d'action en Italie, et possibilité d'extension en Allemagne, telle devait être toujours, telle a été parfois seulement, la politique de l'Autriche au siècle dernier et dans la première moitié du XIXème siècle.

Mais à d'autres temps, d'autre politique. Les événements de la seconde moitié du XIXème siècle, ont singulièrement modifié la situation de l'Autriche en Europe. Privée en 1806 de son titre de St Empire germanique, exclue d'Allemagne par la Prusse et d'Italie par la Sardaigne, l'Autriche a dû tourner d'un autre côté, sa vitalité et ses efforts. La Pologne n'existe plus, l'Allemagne et l'Italie lui sont fermées. Que

6)

lui reste-t-il ? L'Orient, où il est utile qu'un peuple germanique porte la civilisation occidentale. C'est là ce qui explique le brusque rapprochement de l'Autriche et de la Prusse, après les évènements de 1866.

La Turquie qui, pour la Russie toujours, pour l'Autriche quelquefois a été une fin, n'a jamais été pour la Prusse qu'un moyen. Aussi la politique prussienne en Orient, a-t-elle suivi tous les revirements des politiques d'intérêts. Suivant sa situation à l'égard des puissances européennes, la Prusse a tour à tour modifié, d'après sa convenance, sa politique orientale. Que lui importait la Turquie ? Que lui faisaient les Turcs ? Rien assurément. Mais la Turquie touchait à la Pologne, à la Russie, à l'Autriche, et suivant que la politique prussienne concordait ou non avec la politique autrichienne ou russe, la Prusse retenait ou poussait les Turcs contre ces États. Mais la Prusse, en devenant la puissance allemande par excellence, a dû modifier sa conduite en Orient. La grande puissance européenne du XIXme siècle, ne pouvait continuer la politique de bascule de l'électeur de Brandebourg ou du roi de Prusse du siècle dernier. Ayant à compter avec les États européens, ses intérêts s'étant étendus, elle a du inaugurer une politique plus conséquente, plus digne d'une grande puissance. Les rapports avec la Porte, sont restés des rapports indirects, mais plus soutenus, plus suivis. C'est du milieu de ce siècle environ que date cette évolution de la politique prussienne en Orient.

L'Angleterre a un intérêt sérieux dans la question d'Orient, intérêt complexe, mais évident. La Turquie, en effet, c'est la route des Indes, et cette route ne peut, sans un danger sérieux pour l'Angleterre, appartenir à une puissance rivale. Avant même le percement de l'isthme de Suez, qui traçait péremptoirement à l'Angleterre sa politique en Orient, cette

puissance, avait compris toute l'importance de l'Egypte, pour elle. La lutte énergique qu'elle soutint à la fin du siècle dernier contre Bonaparte, maître de l'Egypte, et qui de là menaçait l'Inde, en est la preuve. On comprend avec quelles appréhensions l'Angleterre mesure les progrès de la puissance russe sur le Danube. Si Constantinople est pour les czars, "les clefs de leur maison", la Grande Bretagne comprend que ces clefs ne leur ouvriraient pas seulement leur maison, mais l'Europe et l'Asie, c'est-à-dire le monde; aussi veille-t-elle sur Constantinople. De là, la rivalité de l'Angleterre et de la Russie, dont elle redoute l'extension sur le littoral de la Méditerranée; de là l'intérêt de cette puissance au maintien de l'intégrité de l'empire ottoman, et son alliance avec lui. Les mêmes motifs qui poussent l'Angleterre à favoriser le maintien d'une puissance faible en Orient, la déterminent à étendre sa propre puissance dans la Méditerranée. Suez conduit aux Indes, la Méditerranée à Suez, Gibraltar à la Méditerranée. Aussi, l'Angleterre s'est successivement emparée de toutes les rades sûres, de tous les points stratégiques importants de cette mer, qu'elle pourra bientôt désigner de la qualification romaine. Par Gibraltar qu'elle possède depuis 1720, elle commande l'entrée de la Méditerranée; par Aden qu'elle obtint en 1839, elle domine la Mer Rouge. Chypre, que lui donna la dernière guerre, menace les côtes d'Asie Mineure, de Syrie et d'Egypte. Malte enfin, la première place forte d'Europe, dont la possession lui a été confirmée par les traités de 1815, assure, par sa position intermédiaire dans la Méditerranée, la liberté de communication entre la métropole et son centre colonial, les Indes. Suez et l'Egypte, sont, dans la pensée de l'Angleterre, le complément naturel de ces avant-postes. Mais là elle rencontre la France avec ses grands intérêts commerciaux et la Russie qui cherche à atteindre

les côtes d'Asie-Mineure, comme au siècle dernier le littoral de la mer Noire.

Cette rivalité qui éclate en Orient à propos de Constantinople, entre la Russie et l'Angleterre, se poursuit tout aussi vive au centre et à l'extrémité de l'Asie. Enfermée dans son île, l'Angleterre s'efforce d'entrer en relations avec le monde entier par ses vaisseaux et par ses nombreux établissements de commerce. Emprisonnée par les glaces du Nord, la Russie cherche le salut au Midi comme à l'Orient. L'Angleterre s'inquiète des progrès des Russes qui ne tendent à rien moins qu'à faire prendre le chemin du Caucase, aux riches produits de l'Inde. La Russie, pesant sur le Céleste Empire de tout le poids de la Sibérie, a déjà entamé les provinces septentrionales de la Chine, et s'enfonçant dans l'Asie centrale cherche à atteindre l'Himalaya. De son côté l'Angleterre, maîtresse des Indes, remonte vers la Chine, sinon pour l'asservir, du moins pour ouvrir un débouché plus large à son commerce. Les deux puissances rivales, se servant, l'une des Kirghiz et des roubles, l'autre des cipayes et des guinées, marchent à la rencontre l'une de l'autre, et se trouvent en présence dans l'Asie centrale, comme dans la Méditerranée.

La question d'Orient au point de vue anglais, qui se complique déjà d'une rivalité asiatique, est encore doublée d'une question religieuse. L'Angleterre et la Russie, par les vastes conquêtes qui leur assurent l'empire de la plus grande partie de l'Asie, sont devenues, l'Angleterre surtout, des puissances musulmanes de premier ordre. Plusieurs millions de sujets russes et anglais obéissent au Cheik-ul-Islam. De là, l'importance, pour les deux puissances rivales, de la conquête de Constantinople, d'où peut partir, d'un moment à l'autre, le signal d'une insurrection musulmane contre la domination russe et anglaise en Asie.

9)

deux en Asie, extension de l'empire des Indes, en Orient maintien du statu quo, c'est-à-dire conservation de la Turquie en décadence, et de l'Egypte suffisamment forte pour résister aux influences étrangères, mais assez faible pour ne pas menacer les communications de l'Angleterre avec l'Inde, telle est la politique complexe mais sage de l'Angleterre dans la question d'Orient.

La France, n'ayant pas d'intérêts immédiats en Orient, ne pouvant ni ne devant y chercher une extension territoriale comme la Russie, n'a eu jusqu'au commencement de ce siècle, qu'une politique d'intérêts, et n'a vu qu'une question secondaire pour elle, dans les affaires d'Orient. Mais tandisque la Prusse, subordonnant sa politique orientale aux fluctuations de sa politique européenne, tantôt poussait la Turquie contre la Russie ou l'Autriche, tantôt la retenait, lorsque ces puissances avaient fait droit à ses réclamations ambitieuses, la France conservait jusque dans cette politique, toute d'intérêts pour elle, cet esprit de suite qui avait été le principe constant de sa diplomatie sous l'ancien régime. Aussi jusqu'au commencement du XIX ème siècle, l'alliance turque fut-elle la tradition dans nos relations extérieures. Comment expliquer cette alliance du roi très-chrétien, du fils aîné de l'église, avec le sultan? Cela est simple. Le commerce de nos ports méditerranéens avec les Echelles du Levant était très-florissant. Cette prospérité résultait en partie de la bonne entente et de la longue alliance des deux gouvernements français et ottoman. Le roi de France, faisant des concessions politiques, le sultan des concessions commerciales, et les deux Etats, n'ayant pas d'intérêts rivaux, s'en trouvaient bien. A ces motifs économiques venaient encore s'ajouter des considérations d'un autre ordre.

Le roi très-chrétien, était avant tout roi de France et comme tel.

intéressé au maintien de l'intégrité de sa couronne. Quelle était la puissance, dont il avait à redouter l'ambition ? C'était jusqu'au XVIII ième siècle, la Maison d'Autriche, dont les deux branches, espagnole et allemande, menaçaient le royaume au sud, au nord et à l'est. L'alliance turque, en facilitant la diversion d'une armée ottomane sur les derrières de l'Autriche, contrebalançait l'influence, dans l'Europe centrale, de deux monarchies réunies sous le même sceptre. Cette alliance, dont François I, put apprécier les effets, n'était pas à dédaigner puisqu'à un siècle et demi de distance, les armées turques venaient mettre deux fois le siège devant Vienne, et menacer la capitale même de la monarchie autrichienne.

Les événements du XIX ième siècle, sont venus modifier nos rapports avec la Turquie. Le monopole du commerce français dans le Levant a disparu, et notre marine marchande a dû y compter avec les nations étrangères. Suivant la direction de sa politique générale, la France a eu, tour à tour, une politique hostile ou favorable à la Turquie. Or la politique générale de la France peut être ou belliqueuse ou pacifique. En adoptant une politique d'ambition, il fallait s'allier aux puissances ambitieuses, la Prusse et la Russie, et pour prendre la Belgique ou la rive gauche du Rhin, sacrifier l'Allemagne à la Prusse, et l'Orient à la Russie. La politique d'ambition avait donc pour conséquence le démembrement de l'empire turc. En suivant, au contraire, une politique de paix, la France devait s'allier contre la Russie et la Prusse, aux puissances pacifiques, c'est-à-dire, à l'Angleterre et à l'Autriche. Mais alors, il faut renoncer à toute intervention active dans les affaires de Belgique ou d'Orient, tous deux points sur lesquels les politiques française et anglaise sont en désaccord. L'Angleterre veut

bien admettre en Egypte, une communauté d'influence de la part des deux gouvernements, mais non la prédominance exclusive de la France; c'est la condition sine qua non de l'alliance anglaise. Ainsi maintien du statu quo en Orient, alliance de la France et de la Turquie, tel est, pour le gouvernement français, le résultat de la politique pacifique.

Ce ne sont pas les seules raisons qui ont modifié nos rapports avec l'empire ottoman. La conquête de territoires musulmans par la France, y a contribué. Le gouvernement français ne peut plus avoir sur la Turquie, des idées aussi simples, que celles que comportait l'ancien régime. Jadis, la royauté tout occupée de sa lutte contre la Maison d'Espagne-Autriche, ne regardait que sa frontière de l'est et du nord; la France doit aujourd'hui regarder sa frontière du côté de la Tunisie et de la Tripolitaine, où la Turquie exerce encore une très-grande influence.

En résumé, si l'on examine de près la question d'Orient, on ne trouve que deux puissances seulement, qui soient directement intéressées dans cette question. L'une, la Turquie, affaiblie par la cause même de son ancienne grandeur, le fanatisme, cherche à maintenir le plus longtemps possible sous son autorité chancelante, des Etats demi-souverains, qui par suite de la faiblesse de la Porte, et des aspirations des peuples de l'Orient à l'indépendance, s'approchent de plus en plus d'un complet affranchissement. L'autre, la Russie, puissance jeune et ambitieuse, favorisant ce mouvement d'émancipation dans l'espoir de le diriger à son profit, cherche à détrôner d'Europe l'empire turc, à s'emparer de ses dépouilles, et à faire de Constantinople, la capitale des provinces méridionales de son empire. Les traités conclus depuis un siècle par la Russie, ne sont que les étapes successives de cette marche sur Constantinople, que le développement du "grand dessein oriental" de Catherine II. En

1774, au traité de Kaïnardji, la Russie s'est avancée en Crimée, au Kouban, et a obtenu la libre navigation de la mer Noire, le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de la Turquie, et le protectorat de la Moldo-Valachie : au traité de Bucharest, en 1812, elle a gagné la Bessarabie ; au traité d'Andrinople, en 1829, elle s'est fait céder les bouches du Danube ; puis elle a occupé quelque temps les Principautés danubiennes, et garanti la constitution de la Serbie. En 1833, le traité d'Unkiar-Skelessi, a ouvert le Bosphore aux seuls vaisseaux russes, et l'a fermé aux flottes étrangères. Puis, cette marche victorieuse de la Russie, ralentie par le traité des détroits en 1841, et le traité de Paris de 1856, reprend, avec un nouvel élan, au milieu du désarroi de l'Europe stupéfaite de nos désastres de 1870. La Russie, dont la neutralité a favorisé l'agrandissement de l'Allemagne, en empêchant l'Autriche de prendre part à la guerre, n'attend même pas la conclusion de la paix, pour réclamer les avantages que lui avait promis la Prusse. Elle fait réviser le traité de Paris, dont elle abolit les clauses défavorables. Enfin, le traité de Berlin, modifiant celui de San-Stefano au détriment de la Russie, lui a cependant fait encore une large part, en Asie où elle prend Kars et Batoum, en Turquie où la principauté de Bulgarie autonome est soumise à son influence.

Voilà la manière dont la Russie a entendu la question d'Orient, dans laquelle elle est avec la Turquie, la seule puissance directement intéressée. Ce qui donne à cette question son caractère de complexité, c'est l'intervention des puissances européennes, de la France et de l'Angleterre surtout, intéressées, toutes deux par la protection à accorder aux chrétiens d'Orient, mais plus spécialement, la première par ses traditions et son commerce en Égypte, la seconde par le canal de Suez et ses communications avec l'Inde. Grâce à cette complexité de la question, à ce conflit d'intérêts rivaux à Constantinople, les

13)

modifications territoriales produites en Orient, par l'une des puissances intéressées, ont toujours exercé une grande influence en Europe. Les remaniements de la carte en Turquie, ont eu leurs contre-coups en Occident, où ils se sont liquidés par des partages. Les premiers mouvements d'indépendance de la Moldavie et de la Valachie au XVIII ème siècle, ont été compensés par les partages de la Pologne, et, à une époque plus récente, les derniers mouvements d'émancipation des peuples en Orient, ont eu comme contre-coup en Europe, la guerre de 1870, et l'annexion de l'Alsace-Lorraine.
Grâce à cette solidarité des intérêts européens mis en jeu, la question d'Orient est une question européenne ; c'est, comme on l'a dit, une question d'Occident.
Quant à la politique de la France dans cette question, elle est simple. Les instructions de Louis XVIII à Talleyrand disaient: "En Allemagne, c'est la Prusse qu'il faut empêcher de dominer ; en Italie c'est l'Autriche." La politique française en Orient peut se résumer dans une phrase analogue: A Constantinople, c'est la Russie qu'il faut empêcher de dominer, dans la Méditerranée, c'est l'Angleterre.

E. Coulereu

passable

Clair, rédaction médiocre, début trop long, incomplet

Couleur

Résumer la politique de la France dans les négociations relatives à l'Egypte de 1839 à 1848.

L'indépendance de la Grèce était à peine proclamée et déjà la question d'Orient entrait dans une phase nouvelle. Après la Morée c'était l'Egypte qui se soulevait avec Méhémet-Ali pour se délivrer de la suzeraineté ottomane. Là il n'y avait pas de chrétiens à soutenir comme en Grèce, pas de victimes à arracher aux Turcs. Mais la France se trouvait en face d'un souverain hardi, d'un esprit novateur dont les réformes empreintes d'un libéralisme plus superficiel que véritable, avait eut exercé sur l'opinion publique une influence profonde. Méhémet-Ali avait reçu les St Simoniens avec générosité, il cherchait à conquérir une indépendance plus grande, il était libéral; la France se déclarait hautement en sa faveur.

différence

En 1832 Méhémet-Ali était entré en campagne; son fils Ibrahim s'était, en quelques jours, rendu maître de la Syrie. Le sultan effrayé par les succès rapides de son vassal avait imploré l'assistance de la ~~Turquie~~ Russie. Le 8 juin 1833 le traité d'Unkiar-Skelessi mettait entre les mains du czar le détroit des Dardanelles. La France et l'Angleterre protestèrent; l'Autriche offrit sa médiation et le prince de Metternich, persuadant l'empereur Nicolas au Congrès de Munchengraetz, obtint de ce dernier que le traité turco-russe ne recevrait pas d'exécution.

A la fin de 1837, Méhémet-Ali offrit de désarmer, mais à deux conditions seulement: l'hérédité pour lui et ses successeurs de la vice-royauté d'Egypte, l'acquisition de la Syrie. La Porte ne pouvait accepter ces conditions; appuyée par l'Angleterre, elle poussait à la révolte les populations syriennes irritées

Soult résumaient très-nettement la situation de la France, à la date du 19 janvier 1840. « La France disaient-elles, croit que donner à Mehemet-Ali moins que l'hérédité de l'Egypte et la Syrie, serait s'exposer à un refus de sa part, et à compromettre la Turquie. L'Angleterre croit, au contraire que la force pourra contraindre Mehemet-Ali. La Russie partage cet avis; la Prusse et l'Autriche y adhèrent également. »

A peine Guizot était il parti pour Londres, que le ministère du 12 mai 1839, ébranlé par le rejet de la dotation du duc de Nemours tombait et était remplacé par le ministère du 1 mars 1840, avec M. Thiers comme président. Les instructions données par M. Thiers à notre ambassadeur à Londres étaient les mêmes que celles données par le maréchal Soult. M. Guizot demanda à lord Palmerston si un acte avait été signé entre les Puissances; le ministre lui communiqua le projet de traité arrêté avec la Russie. (mars 1840).

Au mois de mars on attendait à Londres un plénipotentiaire turc pour régler le différend. Le 12 mars M. Guizot écrivait à M. Thiers: « Plus j'observe, plus je me persuade que le cabinet de St James veut notre accord; mais si nous ne cédons pas, il agira sans nous ». Pendant ce temps M. Thiers patientait se disant que le sultan s'arrangerait directement avec Mehemet-Ali et que les Puissances laisseraient les affaires dans l'état actuel, qu'en tout cas, elles ne traiteraient pas sans la France.

Le plénipotentiaire turc Nouri-Effendi arriva à Londres. La France déclara formellement que si les Puissances usaient de contrainte à l'égard de Mehemet-Ali, elle se retirerait à l'écart. L'agent turc communiqua aux Puissances une note conforme à celle du

29 juillet. L'Angleterre invitait la France d'y accéder. La France résistait toujours. Au mois de mai 1840, l'agent autrichien proposait une transaction ; on partagerait la Syrie ; si Mehemet-Ali refusait, l'Angleterre armerait sans plus tarder.
Un nouvel envoyé turc Tchékib-Effendi arrivait à Londres. Le 11 mai 1840 Thiers écrivait que le pacha n'accepterait pas le partage de la Syrie. Il comptait toujours sur un arrangement direct pour dégager la France de la note du 27 juillet 1839. Dans les derniers jours de juin, le grand-vizir, l'ennemi de Mehemet-Ali était destitué à Constantinople. Le pacha semblait prêt à renvoyer la flotte turque et à s'entendre avec le sultan. Tout à coup Guizot observa le silence de Palmerston. Le 14 juillet il écrivait : « On prépare sur le fond de l'affaire ou sur le mode d'action des propositions qu'on nous communiquera quand on aura tout arrangé, pour avoir notre adhésion ou notre refus » Le 17 juillet 1840, Palmerston communiquait à M. Guizot le traité signé à quatre le 17 juillet 1840.
Le traité promettait l'appui militaire des quatre puissances pour faire accéder l'Egypte aux conditions fixées par l'Angleterre : l'hérédité de l'Egypte et la cession de la Syrie méridionale à titre viager. Dans dix jours, Mehemet par son refus s'exposait à perdre le pachalicks ; après 10 autres jours il perdait encore le pachalicks d'Acre

Je ne puis finir.

Interroger m. le Senti

l'Egypte est inviolable, Mehemet-Ali n'abandonnera pas ses conquêtes. C'étaient là des erreurs faciles à éviter ; on a des agents.
Dès les débuts de la question égyptienne, on voit se dessiner l'attitude de la France. Le gouvernement ne cache pas ses opinions ; il ne redoute pas l'isolement. Savait-on au moins ce qu'était l'isolement ? Une pareille situation équivaut à la conclusion d'un traité sans la participation de l'Etat qui est ~~était~~ isolé. La France croyait que jamais on n'en arriverait là. Ses hommes d'Etat se disaient : 1°. l'Europe ne prendra pas de résolution sans la France ; 2°. si elle prend une résolution dans ce genre, elle n'osera l'exécuter ; 3°. si on l'exécute on échouera misérablement devant Mehemet-Ali. L'illusion était générale ; ce n'est pas une excuse pour un gouvernement.
La note du 27 juillet 1839 était inexacte ; l'accord n'existait pas. L'Angleterre désirant l'accord à cinq, avait intérêt à déclarer que cet accord existait ; la France au contraire ne voulait qu'une entente particulière avec le cabinet de Londres. Celui-ci, pour atteindre son but avait accepté le concours de la Russie. C'était un coup de maître pour l'Angleterre que de détruire ainsi le protectorat exclusif sur l'empire ottoman, que le traité d'Unkiar avait reconnu à la Russie. Le cabinet de St. Petersbourg, ne voulant pas la guerre, transigea et M. de Brunow vint à Londres préparer l'alliance anglo-russe.
Dès le mois de septembre 1839, notre ambassadeur à Londres, le général Sebastiani, écrivait au gouvernement français que l'Angleterre était prête à abandonner la France. Le 17 septembre lord Palmerston l'autorisait à prendre connaissance des dépêches qui lui étaient adressées de Berlin, de Vienne et de St. Petersbourg.

2° 4 th Jeunh. E ~~n° 15~~ 7

E. Couleru

La Déclaration de Paris de 1856.

Jusqu'au Congrès tenu à Paris en 1856, les grandes règles du droit des gens maritime n'avaient pas reçu une solution définitive ni certaine. A la séance du 16 avril 1856, les représentants signataires du traité, firent, sur l'initiative du gouvernement français, les quatre déclarations suivantes :

1°. La course est abolie.
+ 2°. Les blocus effectifs sont seuls obligatoires pour l'ennemi et pour les neutres.
3°. La propriété ennemie embarquée sous pavillon neutre doit être respectée, sauf en ce qui concerne la contrebande de guerre.
4°. La marchandise neutre est insaisissable sous pavillon ennemi.

Examinons successivement ces quatre points :

1°. La course est abolie —

Les Etats qui sont en guerre ont un intérêt évident à ruiner, par tous les moyens possibles, leur fortune et par conséquent leurs commerces respectifs. C'est de cette idée que découle une institution très-vieille, celle des corsaires. On donne à ces navires qui s'arment ainsi volontairement en guerre des commissions ou lettres par lesquelles les prises faites sur l'ennemi étaient assurées à l'équipage du navire capteur. C'était pour lui un encouragement. La course est très-avantageuse pour les Etats qui ont une marine marchande considérable, car ils peuvent facilement la transformer en corsaires. Elle est d'une nécessité ab-

solue pour les Puissances qui ont une marine de guerre faible. Les navires armés en guerre protégeront la marine marchande qui sans cela tomberait facilement au pouvoir de l'ennemi.
Naturellement les abus furent nombreux, et souvent la course se transforma en piraterie. Elle devint alors un danger pour le commerce et l'indépendance même des neutres. Les guerres maritimes du XVIII ième siècle, et celles des premières années du XIX ième en furent une preuve. Les Puissances furent frappées de ces inconvénients; aussi, en 1856, déclarèrent-elles, par l'entremise de leurs plénipotentiaires, qu'elles renonçaient, d'un commun accord, à l'emploi des corsaires, et décrétaient l'abolition de la course. Néanmoins, malgré l'enthousiasme presque général des Puissances, les Etats de l'Amérique et l'Espagne, vu la faiblesse de leurs marines, refusèrent d'adhérer à cette déclaration. Les guerres postérieures au Congrès de Paris ont démontré, d'une façon souvent éclatante, tout ce que l'idée chevaleresque et philanthropique des plénipotentiaires de 1856 avait d'utopique. En effet, lorsque la guerre éclate entre deux Etats maritimes de forces inégales, la marine marchande du plus faible se trouvera toujours — en cas de suppression de la course — au pouvoir de la marine de guerre de l'Etat le plus puissant. Il serait possible d'éviter cet abus en abandonnant la capture, ou, ce qui revient au même, la guerre maritime. Des Etats, d'une puissance maritime relativement peu considérable, ont pu le faire. Telles sont l'Autriche et la Prusse. Pour les grandes Puissances, une pareille abdication est impossible. Malgré cela, les Etats très probablement ne rétabliront pas — au moins directement —

le principe de la course, aboli en 1856.

2°. Les blocus effectifs sont seuls obligatoires pour l'ennemi et pour les neutres —

Le blocus est l'acte de guerre par lequel un Etat investit un port ou toute une côte de l'ennemi pour empêcher, ou tout au moins entraver, les relations commerciales entretenues par ou avec le port bloqué. Les neutres mêmes subissent les lois du blocus; ils ne peuvent chercher à forcer la ligne de blocus, pour entrer dans le port ou en sortir, sans s'exposer à être capturés. Le blocus, on le voit, est une des premières nécessités de la guerre. La conséquence de ce principe est qu'il n'est nécessaire qu'autant qu'il est efficace. On n'a cependant pas toujours pensé de la même manière. Avec les idées abstraites qui prédominaient surtout au siècle dernier on avait décidé que le droit de blocus était la conséquence du droit de guerre qu'on proclamait. En posant de tels principes on arriva promptement à l'idée des « blocus sur le papier ». On déclarait ainsi un port bloqué, alors même que les forces navales dont on disposait étaient notoirement insuffisantes; on arrêtait les navires neutres qui se dirigeaient vers le port fictivement bloqué. Bientôt cela ne suffit plus; on déclara bloqué non plus un port seulement, mais tout un littoral, un Etat entier. Deux blocus fictifs et que les Puissances belligérantes essayèrent — mais en vain — de rendre efficaces, sont restés célèbres dans l'histoire. C'est le blocus que déclara, au commencement du siècle, l'Angleterre à la France et à ses alliés; Napoléon y répondit par le blocus continental qui est, dans sa grandeur gigantesque, la personnification même du blocus fictif.

Malgré l'~~erreur d'un~~ pareil système, les Puissances ont longtemps hésité à en proclamer la suppression. Ce n'est qu'en 1856 qu'ils le firent et posèrent ce second principe qui régit notre droit des gens moderne : les blocus ne sont obligatoires pour les neutres et pour l'ennemi qu'autant qu'ils sont effectifs. X

Ainsi limité, le blocus n'a rien que de légitime ; il constitue un excellent moyen pour ruiner avec rapidité les ressources et le commerce de l'ennemi, pour amener, en peu de temps, la Puissance belligérante à la soumission.

3° La propriété ennemie embarquée sous pavillon neutre doit être respectée, sauf en ce qui concerne la contrebande de guerre.

Le traitement accordé aux navires et aux marchandises neutres n'a pas toujours été le même. Le « Consulat de la Mer et le Rôle d'Oléron » respectaient, au Moyen-Age la marchandise neutre même transportée par bâtiment ennemi ; bien plus le navire neutre qui transportait des marchandises ennemies et qui était capturé, recevait une indemnité. Sous la Renaissance, l'usage change. Le bâtiment neutre, transportant pour l'ennemi des marchandises neutres est capturé ; il en est de même lorsqu'il était porteur d'une cargaison ennemie. Au <u>XVIII</u>ème siècle, on admet le principe que le pavillon couvre la marchandise, navire ennemi, marchandise ennemie. C'est l'usage encore adopté par plusieurs Puissances. En 1856, les deux dernières déclarations du Congrès régissent ces deux points importants : La propriété ennemie embarquée sous pavillon neutre doit être respectée, sauf en ce qui concerne la contrebande de guerre.

La marchandise neutre est insaisissable sous pavillon ennemi
Ces deux déclarations présentaient pour les neutres de grands avantages. En effet, en cas de prolongation des guerres maritimes, elles assurent aux Puissances neutres de grands bénéfices en leur permettant d'accaparer peu à peu le commerce maritime. Pour jouir de ces droits, ils n'ont qu'à s'abstenir de la contrebande de guerre et ne pas abuser des droits que leur assure une situation privilégiée. La Puissance neutre qui favoriserait, grâce à sa neutralité, le commerce de l'un des deux belligérants au détriment de l'autre, ferait par là seul acte de guerre et perdrait les bénéfices de sa neutralité.
X
Mais qu'est-ce que la contrebande de guerre? Ce point est controversé. Les munitions, les armes, les fournitures militaires à bord d'un navire neutre et destinées à un belligérant sont, d'un avis unanime, reconnues comme contrebande. Mais pour les matières premières le bois, le fer, le charbon qui sont d'une utilité incontestable dans les guerres maritimes, la définition n'est pas facile. Chaque puissance sera juge de ses intérêts et ce sera aux neutres d'éviter par leur attitude prudente dans leur commerce maritime, les conflits qui peuvent naître aussi facilement. La manière la plus sage et la plus fréquente d'appliquer et de compléter les déclarations de Paris sur la navigation maritime au sujet des neutres, est de déclarer, dès le commencement de la guerre quelles seront les marchandises que les belligérants considéreront comme contrebande de guerre.
La conséquence de ces immunités accordées aux neutres par la déclaration de Paris, est, pour les belligérants,

le droit d'examiner la cargaison du navire, en un mot le droit de visite. La résistance du navire neutre autoriserait le belligérant à faire acte de guerre et à employer la force. Quant aux navires de guerre portant le pavillon neutre, ils seront exempts de la visite.

Telle est la déclaration de principes formulée par le Congrès de Paris. Sauf l'abolition de la course qui est d'une application difficile et d'une philanthropie dangereuse, les trois autres déclarations sont justes, utiles, généreuses. Elles constituent en matière de droit des gens un progrès analogue à celui que l'empereur Napoléon III a cherché à faire prévaloir, presqu'à la même époque, dans nos relations commerciales. Le libéralisme, comprimé à l'intérieur, semble prendre sa revanche dans les rapports internationaux.

E. Coulon